

DEMANDE DE DÉROGATION SCOLAIRE

Formulaire pour extérieurs à Compiègne

Année scolaire 2026 / 2027

À déposer en Mairie avant le 24 avril 2026

PRÉAMBULE

La dérogation est exceptionnelle. Elle sera étudiée à l'issue des inscriptions des enfants du secteur, **au mois de mai**, en concertation avec l'Éducation Nationale. Une réponse vous sera alors apportée **au début du mois de juin. Aucune décision ne sera donnée par téléphone ni à l'accueil.**

Elle est valable pour toute la scolarité de l'enfant dans l'école. En cas de changement de cycle (maternelle, élémentaire ou collège), une nouvelle demande devra être formulée. Les demandes de dérogations pour le collège sont à adresser à l'Éducation Nationale, à Beauvais.

Il vous appartient de solliciter l'accord du Maire de votre commune (Cf. encart prévu à cet effet, au dos du dossier). Sans accord, **inclusant la prise en charge des frais de scolarité**, le dossier est considéré comme **incomplet**. Les frais ne peuvent être pris en charge par la famille en cas de refus de la commune de résidence (*Loi du 16 Juin 1881, parue au JO du 17 Juin 1881*).

Seuls les dossiers **complets**, accompagnés de **tous les justificatifs** nécessaires seront traités.

Attention : en cas de refus, l'enfant pourra être scolarisé dans son école de secteur. Des démarches seront à faire auprès de votre commune de résidence. En cas d'accord, l'attribution de **l'école est déterminée par l'assemblée**, au vu des effectifs. Tout refus de scolarisation dans l'école proposée amènera à une annulation de la demande de dérogation et une clôture du dossier.

Les tarifs de cantine et de garderie périscolaire sont ceux réservés aux personnes extérieures (**majoration**).

En cas de demande pour plusieurs enfants, merci de compléter un formulaire par enfant.

J'ai pris connaissance de ces informations et je souhaite poursuivre ma demande.

À remplir en MAJUSCULES

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom :	Date et lieu de naissance :
Prénoms :	École et niveau scolaire actuels :
Sexe : <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/> M	Niveau scolaire souhaité :

RESPONSABLE 1

À compléter obligatoirement si les 2 parents ont reconnu l'enfant, même si les parents vivent séparément.

Nom :	Prénom :	Nom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Code Postal/Ville :	Code Postal/Ville :
Téléphone portable :	Téléphone portable :	Adresse mail :	Adresse mail :

RESPONSABLE 2

FRÈRES ET SŒURS SCOLARISÉS EN MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE

Les enfants au collège et lycée ne sont pas à indiquer et ne constituent pas un motif de rapprochement de fratrie

NOM	Prénoms	Date de naissance	École fréquentée (Commune)	Classe

MOTIF DE VOTRE DEMANDE ET JUSTIFICATIFS

Cas dérogatoires obligatoires article L.212-8 du Code de l'Éducation	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rapprochement de fratrie : un enfant de la famille est déjà scolarisé en école publique à Compiègne → <i>Fournir le(s) certificat(s) de scolarité du(des) enfant(s)</i> <input type="checkbox"/> Raisons médicales nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés dans un établissement de Compiègne ou affectation par la MDPH (en ULIS) → <i>Fournir l'attestation du médecin ou la notification MDPH précisant l'école</i> <input type="checkbox"/> Absence d'école publique, d'accueil périscolaire ou de cantine dans la commune de résidence
Cas dérogatoires optionnels (facultatifs)	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Contraintes professionnelles des parents → <i>Fournir une attestation de l'employeur</i> <input type="checkbox"/> Habitation principale en cours de construction sur Compiègne → <i>Fournir l'acte d'achat du bien, indiquant l'adresse de celui-ci et la date d'acquisition/de livraison</i> <input type="checkbox"/> Autre motif : à exposer sur papier libre → <i>Joindre tout document que vous jugerez utile, pouvant justifier votre demande</i>

DANS TOUS LES CAS :

- *Fournir un acte de naissance ou une copie du livret de famille (page de l'enfant concerné ET des parents)*
- *Fournir un justificatif de domicile récent (facture de moins de 6 mois ou avis d'imposition de moins de 1 an) aux noms des 2 parents. En cas de séparation, fournir une attestation du parent n'ayant pas la garde principale mais restant responsable légal de l'enfant indiquant qu'il est bien informé de l'inscription de son enfant dans une école de Compiègne, avec copie recto/verso de sa pièce d'identité.*

Je certifie que les renseignements indiqués ci-dessus sont exacts et que, en vertu de l'article 372-2 du code Civil « À l'égard des tiers de bonne foi, chacun des parents est réputé agir avec l'accord de l'autre, quand il fait seul un acte usuel de l'autorité parentale relativement à la personne de l'enfant », la demande de dérogation est effectuée conjointement.

Fait à [REDACTED] le [REDACTED]

Signature des responsables légaux :

Responsable 1

Responsable 2



AVIS DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE DE RÉSIDENCE

Merci de faire remplir cette partie par le Maire de votre commune de résidence

Je, soussigné(e) :

, Maire de la Commune :

déclare avoir pris connaissance de la présente demande, en vertu de l'article L.212-8 du Code de l'Éducation, et émet un avis :

Favorable (**engage le versement annuel des frais de scolarité, et ce pour toute la durée du cycle demandé***)

Cachet :

Signature :

Défavorable (ou accord sans prise en charge des frais de scolarité)

Fait à [REDACTED] le [REDACTED]

**sauf si la commune appartient à l'ARC ou si un accord de réciprocité est en cours de validité – Aucune dérogation ne sera acceptée sans prise en charge des frais de scolarité de l'enfant par la commune de résidence (dans ce cas, merci de cocher la case « défavorable »).*

DÉCISION DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE DE LA COMMUNE D'ACCUEIL (COMPIÈGNE)

Merci de ne rien écrire au delà de ce cadre

Accord

→ Proposition d'orientation vers l'école :

→ Avis de la famille : Accord

Refus → dossier classé

Refus